



Déclaration pension alimentaire.

Par **Mamancourage**, le **28/04/2014** à **22:57**

Bonjour,

Divorcée depuis plusieurs années, je vis seule avec mes 2 enfants adolescents. Je perçois un peu moins de 500 euros par mois de pension alimentaire.

Il a été convenu avec mon ex-mari que l'on partagerait les frais des permis de conduire des enfants. Lui s'occupe du premier enfant (en ce moment) et je m'occuperai du second.

Or, je ne comprends pas que mon ex-mari me rajoute les frais du permis de conduire dans la pension alimentaire.

Je ne pense pas qu'il soit dans une démarche droite.

Je me demande si il en a le droit sachant que pour le second enfant je n'irai pas déduire des frais de permis de conduire du montant de la pension alimentaire l'année prochaine.

Merci de m'éclairer.